



**Vos salariés ou les membres de votre équipe prennent la route, régulièrement ou occasionnellement, pour se rendre à leur travail ou accomplir leur mission ...
En cas d'accident, quelle peut être votre responsabilité personnelle ?
Quelles actions de prévention devez-vous mettre en œuvre ?**

sous la Présidence de Monsieur le Sous-préfet de Saint Nazaire,

PSRE *, l'ASRE44*, la CRAM des Pays de la Loire
vous invitent à assister au débat sur le thème de

La responsabilité personnelle du responsable d'entreprise en matière de risque routier

mercredi 16 décembre 2009,
Sous Préfecture de Saint Nazaire, salle annexe
4 bis, rue Hippolyte Durand

Accueil petit déjeuner à partir de 8h30

*Ouverture par **Monsieur le Sous-préfet** à 9h*

*Débat animé par **Gérald PLOQUIN**, administrateur et délégué de PSRE, avec :
Jacques SIRET, avocat spécialisé au barreau de La Roche-sur-Yon
Dominique DESAUBLIAUX, ingénieur prévention à la CRAM des Pays de la Loire,
Christian BERTON, ingénieur sécurité, président de l'ASRE44
Et la participation d'un Agent Général d'Assurances*

*Conclusion par **Monsieur le Sous-préfet** à 10h45*

Pour chaque cas mis en images par des exemples filmés, les intervenants vous expliqueront les risques encourus par les responsables d'entreprises ou de collectivités et les règles de prévention à mettre en œuvre. Des supports de prévention du risque routier seront mis à votre disposition par les intervenants

Nous vous remercions d'adresser votre inscription :
par mail à **Christian BERTON**, Président de l'ASRE44 : christian.berton@orange-ftgroup.com
ou par courrier à ASRE 44 - 37 quai de Versailles, BP 81506 – 44015 NANTES Cedex 1

M. Mme Mlle :

Fonction :

Entreprise, Organisme :

Tél. : Fax :

Assistera au débat d'information

sera accompagné(e) de

N'assistera pas mais souhaite recevoir la documentation